Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO BIO SANTE

Part I

Code ISIN : FR0013332962

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions Internationales

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, à celle de l'indicateur de référence, à savoir l'indice MSCI World Health Care en euro, calculé dividendes net réinvestis.

L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indicielle, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active en sélectionnant des actions de sociétés du secteur de la santé produisant des médicaments et des dispositifs médicaux pour thérapies humaines.

L'OPCVM est investi au minimum à 60 % sur les marchés nord-américains, européens (zone euro ou non) et à titre accessoire sur les marchés asiatiques réglementés.
Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 10 % en obligations et titres de créance négociables sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de duration. Les titres émis par des émetteurs dont la notation est faible ou inexistante (titres spéculatifs) pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif.

Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

Le fonds étant investi structurellement en actions américaines, suisses, et d'autres pays non membres de la Zone Euro, le risque de baisse des devises de ces pays contre l'euro est une composante essentielle du risque que le souscripteur doit prendre en considération. Ce risque de change peut porter sur 100% de l'actif net.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation des revenus (parts de capitalisation).

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : Monde
Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, ← → **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible — **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

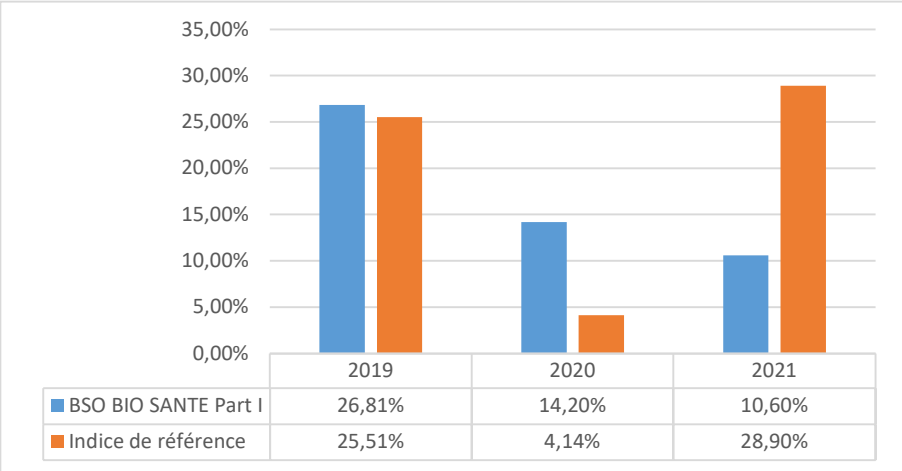
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0,50%	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,12%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



	2019	2020	2021
BSO BIO SANTE Part I	26,81%	14,20%	10,60%
Indice de référence	25,51%	4,14%	28,90%

L'OPCVM a été créé le 20/12/1996. La part présentée a été créée le 02/05/2018.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :
La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :
La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.